

# Fraude dans le métro : le président de la RATP veut une hausse des amendes

par Nicolas Fertin avec AFP

le 02 septembre 2013 à 16h02, mis à jour le 02 septembre 2013 à 16h22.



La fraude coûte chaque année 100 millions d'euros à la RATP. Le PDG de la régie, Pierre Mongin, veut augmenter le montant des amendes et cibler les récidivistes.

Après la hausse du prix des amendes de stationnement, les amendes vont-elles également augmenter dans le métro ? En Ile-de-France, le PDG de la RATP Pierre Mongin le souhaite. Il s'est prononcé lundi, lors d'une conférence de presse, en faveur d'une hausse du montant des amendes visant les voyageurs qui fraudent dans les transports publics franciliens. La fraude coûte en effet chaque année 100 millions d'euros à la régie publique.

"Les infractions sont sanctionnées de manière trop modeste. Je vais faire une proposition au ministre (des Transports)", a indiqué le patron de la RATP en marge d'une conférence de presse d'annonce des résultats semestriels du groupe.

## Des amendes de 5 à 60 euros

Les amendes forfaitaires de la RATP varient selon le type d'infraction : 5 euros (pour un passe Navigo non validé dans le bus), 30 euros (amende de niveau 1 : tarif réduit sans carte, prolongement de parcours non autorisé, carte nominative incomplète, titre de transport non validé en entrée), 45 euros (amende de niveau 2 : absence de titre de transport, titre de transport périmé, titre de transport déchiré ou illisible, utilisation d'un titre de transport appartenant à un tiers, non-respect de l'interdiction de fumer, coupon sans carte), 60 euros (amende de niveau 3 : franchissement illicite des barrières sans titre de transport, passage interdit sans titre de transport, traversées des voies, entrave à la circulation des voyageurs, stationnement illicite, épanchement d'urine, souillure, pieds sur banquette, usage d'instruments de musique, mendicité, présence d'animaux, refus d'obtempérer aux injonctions d'un agent). Ces amendes sont majorées si elles ne sont pas payées immédiatement.

## Les récidivistes visés

Pierre Mongin a dit souhaiter "une hausse du montant des amendes, en particulier pour les réitérants", car il n'y a, selon lui, "pas de justification économique à la fraude". "Plus de 800 000 voyageurs de la RATP bénéficient d'une exonération totale ou partielle" du paiement dans les transports publics franciliens, en raison de leurs revenus modestes".

"Mille personnes sont dédiées à temps plein à la lutte anti-fraude" sur le réseau d'Ile-de-France, a ajouté Pierre Mongin, soulignant que les fraudeurs agissent plutôt dans les bus et trams.